

## 1. MISSION GENERALE

Les techniciens du département biomédical des HUS effectuent de la maintenance préventive et curative des équipements biomédicaux sur les différents sites. Les principaux domaines concernés sont ceux du monitoring, de la perfusion, des laboratoires, des blocs opératoires, de la ventilation, de la stérilisation, de l'anesthésie – réanimation et de la suppléance fonctionnelle.

Le technicien du secteur « anesthésie-réanimation » intervient principalement sur les équipements suivants :

- Appareils de monitoring (scopes et moniteurs en réseau, tensiomètres automatiques et saturomètres),
- Ventilateurs,
- Dispositifs médicaux de perfusion,
- Bistouris électriques,
- Défibrillateurs,
- Systèmes de vidéo médicale et chirurgicale,
- Echographes,
- Equipements d'explorations fonctionnelles (pneumologique, cardiologique, neurologique),
- Caisson hyperbare

Il pourra aussi être sollicité sur demande du chef d'atelier ou des ingénieurs, pour intervenir sur d'autres types d'équipements communs d'un autre atelier.

## 2. ORGANISATION DU TRAVAIL

### 2.1 Fonction hiérarchique supérieure

Le supérieur hiérarchique du technicien de maintenance est le chef d'atelier.

### 2.2 Planning et horaires

- Planning établi mensuellement programmant les absences (congés, RTT, formation...) en fonction des impératifs de continuité de fonctionnement de l'atelier
- Horaires variables selon roulement sur l'amplitude : 8h – 17 h. Base de 37,5 h hebdomadaires.
- Pas de garde, ni d'astreinte. Pas de travail les samedi et dimanche, ni les jours fériés. Exceptionnellement, en cas d'événement grave, le technicien biomédical peut être sollicité afin de participer à la continuité de fonctionnement de services de l'établissement.

## 3. DETAILS DE LA MISSION

### 3.1. Domaine concerné.

La mission consiste à maintenir en parfait état de fonctionnement les équipements biomédicaux dont l'atelier a la charge et à limiter au maximum, l'immobilisation des dispositifs médicaux qu'il entretient, afin d'atteindre les objectifs fixés, tant en préventif qu'en curatif.

A cet effet, le technicien de maintenance biomédical réalise des opérations de maintenance, entretien, installation des dispositifs médicaux biomédicaux. Il peut intervenir sur des réseaux de fluides médicaux et équipements.

<b>Fiche de poste « Technicien de maintenance biomédical » Secteur « anesthésie-réanimation »</b>	DEMB/PERS/INST/05
	Version 2 08/02/05 p. 2/4

La recherche de la qualité de travail et de prestation doit être un souci permanent, de même que l'information aux demandeurs d'intervention.

### 3.2. Fonctions techniques et administratives

Le technicien est chargé:

- De la maintenance préventive
  - Programmation des maintenances préventives et information des utilisateurs sur les dates négociées
  - Exécution des opérations de maintenance préventive
  - Demande d'intervention de maintenance préventive externe
  - Suivi du stock des pièces et proposition les demandes d'approvisionnements
  - Suivi des interventions par SAV externe
  - Proposition d'actions correctives
  - Propositions d'actions de formation
  - Saisie des rapports d'intervention dans le logiciel de G.M.A.O.
  
- De la maintenance curative :
  - Prise en compte des différentes demandes (courriel, G.M.A.O, ...)
  - Détermination des urgences et information du chef d'atelier pour les incidents majeurs ou les besoins d'arbitrage
  - Exécution des interventions (selon la maîtrise de ses compétences)
  - Demande d'intervention externe
  - Suivi du stock des pièces et propose les demandes d'approvisionnements
  - Suivi des interventions par SAV externe
  - Communication des informations au service et aux SAV externes
  - Respect des procédures et du planning
  - Proposition d'actions préventives

Pour l'exécution de ses missions, le technicien :

- assiste dans la mesure de ses disponibilités à la réception de certains équipements,
- réceptionne les pièces détachées, vérifie la conformité à la commande et valide leur livraison,
- favorise la communication interne de l'équipe, avec le chef d'atelier et les personnels des services
- soumet ses besoins de formation
- participe au classement des documents de l'atelier
- transmet des informations permettant d'améliorer le choix des investissements
- participe et propose l'actualisation/ l'établissement de procédures, protocoles, consignes spécifiques à son activité

## 4. LIAISONS FONCTIONNELLES

### 4.1. Internes au service avec

- les techniciens biomédicaux de l'atelier,
- l'encadrement biomédical (chef d'atelier, ingénieur de maintenance biomédicale, responsable du département biomédical, directeur)
- le correspondant matériovigilance,

### 4.2. Externes au service avec

<b>Fiche de poste « Technicien de maintenance biomédical» Secteur « anesthésie-réanimation »</b>	DEMB/PERS/INST/05
	Version 2 08/02/05 p. 3/4

- les techniciens des secteurs de la maintenance générale des HUS,
- les utilisateurs de matériel biomédical,
- les cadres et cadres supérieurs de santé,
- le corps médical
- les autres directions éventuellement concernées.

<b>Fiche de poste « Technicien de maintenance biomédical » Secteur « anesthésie-réanimation »</b>	DEMB/PERS/INST/05
	Version 2 08/02/05 p. 4/4

#### 4.3. Externes à l'hôpital avec

- les constructeurs et/ou fournisseurs de matériel médical
- les fournisseurs de pièces de maintenance
- les prestataires de service
- les organismes de formation
- les prestataires de contrôle et vérification

## 5. COMPETENCES PARTICULIERES EXIGEES

### 5.1. Compétences attendues

De formation BAC+2 minimum, le candidat présentera des connaissances techniques générales (électrotechnique, électronique, physiologie, mécanique, chimie, optique, ...). Il devra maîtriser l'informatique pour :

- Intégrer et paramétrer, en relation avec le service informatique, des équipements sur les réseaux informatiques de l'établissement
- Déterminer les problèmes informatiques liés aux équipements (matériel et logiciels) ou aux connections sur les réseaux informatiques.

Une formation spécifique ou une expérience professionnelle lui assurant les compétences suivantes sera appréciée :

- Connaissance particulières sur les équipements pris en charge par l'atelier
- Connaissance des exigences réglementaires sur les équipements pris en charge par l'atelier (périodicité des maintenances préventives, contrôles avant remise en service, etc.), et sur leurs contraintes environnementales.
- Bases concernant les achats publics, la gestion comptable et économique de la maintenance et des achats.
- Anglais technique.
- Qualité.
- Utilisation des outils informatiques de bureautique et d'un système de GMAO.

### 5.2. Qualités requises

- Avoir le sens des responsabilités et de l'intérêt général (disponibilité)
- Etre autonome (rigueur dans la gestion de ses priorités et de son planning) et aptitude au travail en équipe
- Posséder de la rigueur et de la méthode et avoir un excellent esprit analyse et une capacité de synthèse
- savoir communiquer (courtoisie, informations, délais...) tout en respectant le secret professionnel
- être à la recherche de la qualité et s'attacher à atteindre les objectifs fixés en optimisant les moyens.